

Séance du :

26/07/2024

Date de la convocation :

20 juillet 2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_35	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet à 15h00,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER  
Lucette TROIN François

**Absents excusés** : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a donné procuration à M. CAMOIN Yves  
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à M. BARALE Alain

**Secrétaire de séance** : LAUGIER Lucette

**Objet : Approbation de l'Aménagement de la forêt communale de COMPS-sur-ARTUBY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt com-  
munale de COMPS-sur-ARTUBY pour la période 2024-2043, que l'ONF a élaboré en concertation avec lui  
et vérifié le 11 décembre 2023.

Il précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes con-  
formes à cet aménagement, et que seulement alors, il décidera de la programmation effective ou de report des  
travaux proposés en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **DE CHARGER** l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, con-  
formément aux dispositions des articles D212-6 et D 212-1 2 ° du code de transmettre aux services  
de l'Etat, en vue de sa mise à disposition sur les sites internet de la Préfecture ou de la Sous-  
préfecture.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 02 AOUT 2024

et publication le: 02 AOUT 2024

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE